

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

18 décembre 2018

Deux massifs mais une montagne vivante et habitée avec une économie à soutenir

Rapporteure: Florence PRATLONG

Avis adopté (158 votants : 125 Pour /31 Contre / 2 Abstentions)

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Occitanie comprend deux montagnes aux visages pluriels, le Massif Central et le Massif des Pyrénées. Notre nouvelle région leur offre un Parlement ainsi qu'un « *Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025* » élaboré avec l'Etat, qui aborde ces territoires dans leur globalité - géographique, sociale, économique - afin de les redynamiser et de valoriser leurs ressources. L'Avis adopté répond à la saisine du Conseil régional en date du 28 novembre. Il intègrera la prochaine contribution du CESER sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie.

Nos territoires ruraux de montagne sont forts d'un patrimoine naturel, culturel, agricole et touristique fantastique et sont en mesure de fournir de nombreux services aux zones de plaine et aux zones urbaines. Pour autant, la qualité de vie et le maintien des activités à la fois sociales et économiques (agriculture et forêts, économie sociale et solidaire) sont un défi majeur à relever aujourd'hui : souvent soumises à la déprise agricole et forestière, délaissées par les jeunes, limitées par des infrastructures anciennes, menacées par des prédateurs ou par le changement climatique, nos montagnes sont des territoires fragiles à bien des égards, qui nécessitent des mesures de redistribution des richesses des zones de plaine en leur faveur.

Façonnées par la synergie Homme-Nature, la Montagne d'Occitanie et les Massifs sont des espaces à préserver, à organiser, à mailler. Face à un afflux intense de populations, à l'heure où les métropoles se retrouvent saturées, la montagne occitane est porteuse d'avenir et ses espaces naturels sont une chance pour les urbains de s'installer dans des bassins qui se doivent d'être attractifs et porteurs d'une qualité de vie du même niveau qu'en zone urbaine.

Nos massifs doivent également relever le défi d'une gouvernance complexe et multifacette : elle est à la fois interrégionale et transfrontalière. Un enjeu fort est de ne pas fractionner plus en avant ces territoires qui nécessitent un réel consensus régional, doublé d'une politique de Massif efficiente.

A la lumière de ces enjeux et du Plan Montagne, les grands axes de préconisation du CESER concernent :

- un soutien fort à l'agriculture, à la forêt et au pastoralisme en montagne (via par exemple une rémunération des services environnementaux et la relocalisation de leurs productions);
- la qualité de vie comme axe majeur dans ces territoires (soutenir fortement les services, les commerces de proximité, les filières artisanales, moderniser les infrastructures, développer les transports en commun...);
- la nécessaire reconnaissance d'une solidarité des zones urbaines vers les zones rurales, afin de redistribuer les richesses vers ces territoires qui contribuent activement à la qualité de vie des villes ;
- Le développement de débouchés en lien avec les préoccupations locales (énergie, venaison), qui soient issus d'une concertation de qualité sur les besoins et usages de ces territoires ;
- La préservation et l'activation de partenariats avec les acteurs socio-économiques à toutes les échelles (locale, régionale, interrégionale ou transfrontalière).

Le Plan Montagne innovant, expérimentant et se renouvelant chaque année, le CESER réalisera un suivi annuel des avancées dans nos montagnes occitanes.